

Les Cahiers de droit

La réforme du droit des obligations

Henri Brun



Volume 29, numéro 4, 1988

La réforme du droit des obligations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042915ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042915ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brun, H. (1988). La réforme du droit des obligations. *Les Cahiers de droit*, 29(4), 863–863. <https://doi.org/10.7202/042915ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La réforme du droit des obligations

Au printemps de 1988, le Gouvernement du Québec présentait à l'Assemblée nationale et rendait publique un *Avant-projet de Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations*. Ce document de 267 pages et de 1266 articles révélait les intentions du pouvoir exécutif en ce qui regarde la réforme d'un chapitre crucial du droit civil québécois. Il nous donnait les grandes lignes et le détail de ce que pourrait contenir le futur livre cinquième du *Code civil du Québec* qui aura pour titre : *Des obligations*.

S'agissant d'un avant-projet plutôt que d'un projet, il fallait comprendre que les principes retenus et les orientations prises demeuraient dans une certaine mesure sujets à discussion. Aussi *Les Cahiers de Droit* ont-ils cru bon dans un premier temps de solliciter de la part de douze professeurs de droit civil de notre Faculté des commentaires davantage politiques que techniques sur différents aspects importants de l'Avant-projet. Ces douze textes suivent tout naturellement l'ordre des trois grands titres de l'Avant-projet, auxquels nous avons ajouté la dimension internationale du droit des obligations.

Nous espérons fort que cette contribution ne sera que le coup d'envoi d'un processus d'échange qui saura prendre plusieurs formes. Et nous comptons aussi que *Les Cahiers de Droit* n'auront pas par là dit leur dernier mot en un débat sur le droit des obligations qui peut pour longtemps marquer certaines orientations fondamentales de la société québécoise.

Henri BRUN, directeur

Note : Pour les résumés anglais des douze textes nous avons employé les mots et expressions utilisés dans la version officielle anglaise de l'Avant-projet.